



# Réunion du Comité syndical

## Séance du 25 janvier 2022

Date de la convocation : 19 janvier 2022

Salle Polyvalente (rue du Stade) à Beauvoir-sur-Mer (pour des raisons sanitaires liées à la pandémie COVID19)

Ordre du jour : 2022-OJ1

### COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 25 janvier 2022 à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer (*pour raisons sanitaires*), sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 19 janvier 2022.

*En vertu de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, publiée au journal officiel du 11 novembre 2021, les mesures dérogatoires liées à la pandémie Covid-19 pour la réunion de la séance sont réinstaurées (article 10 de la loi précitée qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi 2020-1379).*

#### ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1<sup>er</sup>), COESLIER Catherine (3<sup>ème</sup>)
- Délégués : CARRARA Patricia, De BONNAFOS Patrice, BUTON Didier (*est parti au point 4.1*), DENIS Pascal (*est parti au point 4.1*), GABORIT Fabien suppléé par ADRIEN Pierrick, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent (membre du bureau), ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau, *est arrivé au point 2.1*), SIGWALT Richard (*est arrivé au point 2.1*)

#### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- BRIAND Pascale donne pouvoir à CAUDAL Claude
- CHARRIER Miguel donne pouvoir à DENIS Pascal

#### ABSENTS / EXCUSES :

- BATARD Yves (4<sup>ème</sup> VP), FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GODEFROY Rosiane (2<sup>ème</sup> VP), GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard

#### ELU SECRETAIRE DE SEANCE : PIPAUD Vincent

\*\*\*\*\*

## 1 FONCTIONNEMENT

Suite à sa désignation le 25 novembre 2021, il a été procédé à l'installation du nouveau délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Pornic agglomération Pays de Retz, Madame CARRARA Patricia, ainsi qu'à l'actualisation du tableau de composition du Comité syndical.

## 2 FINANCES

<b>OBJET :</b>	<b>2.1 Débat d'orientations budgétaires 2022</b>
----------------	--

Considérant que conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un Débat d'Orientations Budgétaires qui doit avoir lieu deux mois précédant le vote dudit budget ;

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui a introduit l'obligation d'établir un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette. Par ailleurs il est désormais inscrit « *il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Monsieur le Président présente le rapport à l'assemblée sur les orientations budgétaires 2022.

**Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents, prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2022.**

<b>OBJET :</b>	<b>2.2 Demande de subventions au titre de 2022 pour l'animation du SAGE et le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau, l'animation du Contrat territorial 2017-2021 et du Contrat Régional de Bassin Versant 2019-2021</b>
----------------	---

En tant que structure porteuse du SAGE Marais breton/Baie de Bourgneuf et des contrats de mise en œuvre du SAGE, le SMBB a pour missions statutaires :

- D'animer le SAGE et d'assurer le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- D'animer, de coordonner et d'évaluer les contrats en cours : le Contrat territorial 2017-2021 et le Contrat Régional de Bassin Versant CRBV 2019-2021 et son avenant pour 2022.

La poursuite de ces missions a été discutée ce jour avec le débat d'orientations budgétaires du Comité syndical.

Dans ce cadre, il convient de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil régional des Pays de la Loire, pour l'année 2022.

Il s'agit des missions suivantes avec leur plan de financement :

- **Animation du SAGE et secrétariat de la CLE – année 2022**

Budget prévisionnel 2022 - Animation SAGE/CLE		Total charges	
011 - Charges à caractère général			
Charges de la structure		16 000 €	
Charges spécifiques à l'animation SAGE et secrétariat de la CLE		4 500 €	
<i>Sous-total</i>		<i>20 500 €</i>	
012 - Charges salariales			
1 ETP animateur SAGE/CLE		41 000 €	
Appui thématique : 20% ETP		12 000 €	
1 ETP géomaticien (CDD)		41 000 €	
1/3 ETP secrétariat/communication		14 000 €	
<i>Sous-total</i>		<i>108 000 €</i>	
<b>TOTAL</b>		<b>128 500 €</b>	

  

Plan prévisionnel de financement 2022		Montant	%
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Forfait fonctionnement pour le secrétariat de la CLE et l'animation du SAGE	19 600 €	15%
	Subvention sur les ETP (70% de la masse salariale)	75 600 €	59%
Conseil Régional des Pays de la Loire (20% de 80k€ de dépenses)		16 000 €	12%
SMBB - contribution des membres		17 300 €	13%
<b>TOTAL</b>		<b>128 500 €</b>	<b>100%</b>

- **Animation des Contrats (Contrat territorial 2017-2021 et CRBV 2019-2021 et son avenant) – année 2022**

**Budget prévisionnel 2022 - Animation Contrats (CT 2017-2021 et avenant au CRBV 2019-2021)**

	Total charges
<b>011 - Charges à caractère général</b>	
Charges de la structure	16 000 €
Frais de déplacement	1 000 €
<i>Sous-total</i>	<i>17 000 €</i>
<b>012 - Charges salariales</b>	
1 ETP animateur Contrat territorial CRBV	50 000 €
1 3 ETP secrétariat communication	14 000 €
<i>Sous-total</i>	<i>64 000 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>81 000 €</b>

Plan prévisionnel de financement 2022		Montant	%
	Forfait fonctionnement	6 000 €	7%
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Subvention sur les ETP (60% de la masse salariale, taux validé dans le CT 2022-2021)	38 400 €	47%
Conseil Régional des Pays de la Loire (20% de 80k€ de dépenses)		16 000 €	20%
	SMBB - contribution des membres	20 600 €	25%
	<b>TOTAL</b>	<b>81 000 €</b>	<b>100%</b>

**Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :**

- **Approuve les plans de financement tels que proposés ;**
- **Demande à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès des financeurs pressenties ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.**

### **3 EAU**

<b><u>OBJET :</u></b>	<b>3.1 Attribution du marché pour les analyses eaux superficielles littorales pour le projet Life Revers'Eau - accord-cadre 2022/2023</b>
-----------------------	---

Dans le cadre du projet LIFE Revers'Eau (LIFE19 IPE/FR/000007), il est prévu pendant 3 ans d'analyser la qualité des eaux superficielles et des eaux pluviales en sortie d'émissaires sur le littoral de la baie de Bourgneuf, pour identifier les sources de contaminations et permettre de cibler les actions à mettre en œuvre. Un budget de 120 k€ TTC/an de prestations de services est prévu dans le projet LIFE Revers'Eau.

Une consultation pour les deux années à venir 2022/2023 (avec possibilité de renouvellement d'un an) a été publiée dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) du 22 novembre 2021 au 17 décembre 2021 avec une mise en ligne sur la plate-forme marches-securises.fr.

Le marché est prévu d'être exécuté sous forme de bons de commande avec 3 lots distincts :

- Lot 1 : Analyses des échantillons pour la qualité des eaux pluviales.
- Lot 2 : Analyses des marqueurs chimiques et microbiens des eaux pluviales et des étiers pour la recherche de l'origine des contaminations bactériennes.
- Lot 3 : Analyses bactériennes et/ou physico-chimiques des principaux étiers du bassin versant de la baie de Bourgneuf.

A l'issue de la consultation, un seul pli par lot a été déposé sur la plateforme par les prestataires suivants :

- Lots 1 et 3 : CARSO-CAE (Rennes) avec un sous-traitant CARSO-LSEHL (Lyon) pour les micropolluants.
- Lot 2 : LABOCEA (Bretagne) pour leurs marqueurs microbiologiques (ADN).

Au vu du règlement de consultation, ces candidatures sont complètes et jugées recevables et offrent des garanties suffisantes (juridiques, financières et techniques). Elles ont fait l'objet d'un rapport d'analyses présenté au Bureau syndical.

L'analyse de cette offre technique et financière montre que :

- Les compétences et expériences fournies sont solides et attestent d'une réelle capacité à réaliser la mission attendue.
- Les notes techniques sont suffisamment explicitées et montrent que les prestataires ont bien appréhendées la mission demandée et répondent à l'ensemble des exigences techniques énoncés dans le cahier des charges.

- Il n'y a pas d'augmentation significative des prix unitaires par rapport au précédent accord cadre sur la période 2020/2021 pour les analyses similaires, voire des coûts inférieurs pour les analyses de micropolluants dans les étiers.
- Le budget prévu est respecté.

**Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :**

- Considère que la consultation a été suffisante sans défaut de mise en concurrence.
- Décide d'attribuer :
  - les Lots 1 et 3 à CARSO-CAE et son sous-traitant CARSO-LSEHL ;
  - le lot 2 à LABOCEA.
- Autorise Monsieur le Président à notifier les marchés et signer les accord-cadres et engager les analyses pour 2022 dans la limite du budget voté ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

<b>OBJET :</b>	<b>3.2 Attribution du marché pour prélèvements/analyses pour les eaux superficielles « bocage » - accord-cadre 2022/2023</b>
----------------	--

Créé en 1995, le suivi de la qualité de l'eau superficielle (Observatoire de l'Eau) est un outil indispensable aux acteurs du territoire pour évaluer les actions entreprises, identifier les priorités et le cas échéant justifier les besoins en termes de moyens humains, techniques et financiers. Chaque année le SMBB (et avant l'ADBVB) mutualise toutes les données disponibles sur la qualité des eaux via les différents réseaux partenaires (Conseils départementaux 44 et 85, DDTM, Agence de l'Eau, DREAL,...) et réalise en complément des analyses sur les eaux superficielles (analyses physico-chimiques, micropolluants et biologiques) en fonction des problématiques du territoire, des enjeux identifiés et des actions réalisées sur le territoire du SAGE du Marais breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Les prélèvements et analyses sont réalisés par un ou des prestataires extérieurs désignés après consultation tous les deux ans. L'accord-cadre (2020/2021) est arrivé à échéance fin 2021. Considérant que cet outil doit s'inscrire dans la durée, une consultation pour les deux années à venir 2022/2023 (avec possibilité de renouvellement d'un an) a été publiée dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) du 22 novembre 2021 au 20 décembre 2021 avec une mise en ligne sur la plate-forme marches-securises.fr.

Ce marché à bons de commande porte sur les prélèvements et analyses sur les eaux douces superficielles (hors eaux littorales) sur des paramètres physico-chimiques/micropolluants et des indices biologiques (IBD-IPS-diatomées, I2M2-invertébrés, IBMR-macrophytes, poissons (IPR et pêche)). Les sites envisagés sont ceux déjà suivis dans les précédents marchés (environ 10 sites). A noter que les analyses à l'exécutoire des étiers sont intégrés dans le marché dédié lié au projet LIFE Revers'Eau.

A l'issue de la consultation, trois offres ont été déposées sur la plateforme et analysées conformément au règlement de la consultation. Il s'agit :

- De CARSO-CAE (Rennes) avec deux sous-traitants CARSO-LSEHL (Lyon) pour les micropolluants et Aquabio (33) pour les indices biologiques.
- De Phytocontrol Analytics France (30) avec un sous-traitant Aquabio (33) pour les indices biologiques.
- Du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée avec deux sous-traitants : Bi-Eau (pour IBD-IPS) et HydroConcept (pour IPR et IBMR).

Ces 3 candidatures sont complètes et jugées recevables et offrant des garanties suffisantes (juridiques, financières et techniques). Leurs offres ont fait l'objet d'un rapport d'analyses présenté au Bureau syndical.

La notation de ces 3 offres techniques et financières est la suivante :

	CARSO-CAE (35)	Phytocontrol (30)	Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée
Note	8,37	8,52	9,00

Il est proposé d'attribuer le marché au Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée et ses deux sous-traitants.

**Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :**

- Considère que la consultation a été suffisante sans défaut de mise en concurrence.
- Décide d'attribuer le présent accord-cadre pour 2022/2023 (avec possibilité de renouvellement d'un an) au Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée et ses deux sous-traitants : Bi-Eau (pour l'IBD-IPS) et HydroConcept (pour les IPR et IBMR).
- Autorise Monsieur le Président à notifier le marché et signer l'accord-cadre et engager les analyses pour 2022 dans la limite du budget voté ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

## **4 RESSOURCES HUMAINES**

<b>OBJET :</b>	<b>4.1 Prolongation du contrat de projet de Chargé de mission Biodiversité</b>
----------------	--

Par délibération n°2020\_D012\_RH du 24 février 2021, un poste contractuel de chargé(e) de mission, de catégorie B technicien à temps complet, pour un an renouvelable, a été créé pour :

- Mettre en place un observatoire de la biodiversité,
- Réaliser des suivis naturalistes,
- Apporter un appui à l'animation Natura 2000 (MAEC), et au projet LIFE Sallina.

Le contrat de projet de l'agent en poste Sophie MIRAMONT, est prévu se terminer au 31 janvier 2022. Toutefois comme les actions prévues ne sont pas terminées, l'article 6 de son contrat de travail prévoit la possibilité de renouveler le contrat.

Il est proposé de le renouveler jusqu'au 31 décembre 2023 afin de poursuivre les actions inscrites dans :

- la prochaine convention financière « Animation Natura 2000 » en cours d'instruction (du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 décembre 2023) pour poursuivre le projet « Observatoire de la biodiversité » et apporter un appui à l'animation Natura 2000 (MAEC, contrats Natura 2000...);
- le projet LIFE Sallina qui doit se terminer fin août 2023, voir fin décembre 2023.

**Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :**

- Décide de prolonger le poste *Chargé(e) de mission biodiversité*, au grade d'emploi technicien territorial (catégorie B), emploi non permanent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 décembre 2023.
- Autorise le Président à notifier le renouvellement du contrat de travail de Sophie MIRAMONT jusqu'au 31 décembre 2023 et de signer son avenant en conséquence ;
- Dit que cet agent sera affecté à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, à 80% à la convention financière Natura 2000 et 20% au projet LIFE Sallina ;
- Autorise le Président à signer toutes les délégations et autorisations utiles à ce sujet.

<b>OBJET :</b>	<b>4.2 Création d'un emploi permanent de grade d'Ingénieur dans la filière technique</b>
----------------	--

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, mêmes lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La chargée de mission « Animation Natura 2000 et Ramsar », actuellement en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) de droit public au grade d'ingénieur principal, vient d'obtenir son concours de catégorie A d'ingénieur territorial.

Pour envisager sa nomination à ce poste, il convient donc de créer dans la filière technique, le grade d'emploi Ingénieur (catégorie A), à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, pour respecter la durée d'un mois de publication de la vacance de cet emploi. Ensuite un arrêté de nomination en qualité d'ingénieur stagiaire sera pris pour un an.

**Le Comité syndical, avec 11 voix POUR et 1 ABSTENTION :**

- **Décide de créer dans la filière technique, le grade d'emploi Ingénieur (catégorie A), emploi permanent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.**
- **Autorise Monsieur le Président à engager les démarches et signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision et notamment l'arrêté de nomination d'ingénieur stagiaire.**

<b>OBJET :</b>	<b>4.3 Mise à jour du tableau des effectifs</b>
----------------	---

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Depuis la délibération n°2021\_D011\_RH du 9 février 2021 portant sur la mise à jour des effectifs, des créations de postes et des recrutements ont eu lieu à savoir :

- Recrutement d'un contrat de projet au poste de chargé de mission Eaux littorales (délibération n°2020\_D028\_RH du 16 décembre 2020 portant création d'un poste non permanent technicien) ;
- Recrutement d'un agent contractuel au poste d'assistante de gestion et de direction (délibération n°2021\_D010\_RH du 9 février 2021 portant création d'un poste contractuel administratif de Rédacteur) ;
- Poste à pourvoir d'un contractuel technicien au poste de Géomaticien (délibération n°2021\_D009\_RH du 9 février 2021) ;
- Fin des contrats non permanents prévus en 2021 : un adjoint administratif à temps non complet et deux techniciens saisonniers « ambassadeurs du littoral » à temps complet.

En outre, il convient de prendre en compte les deux délibérations prises ce jour portant prolongation du contrat de projet du Technicien Biodiversité et celle portant création d'un emploi d'ingénieur permanent.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical de mettre à jour le tableau des effectifs avec :

- La mise à jour des deux nouveaux postes contractuels pourvus,
- L'ajout d'un emploi d'ingénieur,
- La suppression de trois postes contractuels : adjoint administratif et de deux techniciens saisonniers.

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :

- Décide de mettre à jour le tableau des effectifs de la manière suivante :

Grade d'emplois	Catégorie d'emplois	Emploi créé au 25/01/2022 à temps complet			Effectifs pourvus au 25/01/2022 à temps complet		
		Titulaire	CDI droit public *	Non permanent	Titulaire	CDI droit public*	Non permanent
<b><i>Filière administrative</i></b>							
Attaché hors classe	A		1			1	
Rédacteur	B			1 CDD d'un an			1 CDD jusqu'au 31/12/2022
<b><i>Filière technique</i></b>							
Ingénieur	A	1	2			2	
Ingénieur principal	A		1			1	
Techniciens territoriaux	B			3 contrats de projet			2 contrats de projet
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>3</b>

\* Contrat à Durée Indéterminée (CDI) de droit public, en application des dispositions de L.1224-3 du code du travail

- Confirme que les crédits nécessaires, à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**  
 35 ter, rue des Sables  
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
 Tél. : 02 51 39 55 62  
 contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,  
 Monsieur Jean-Yves BILLON



11 FEV. 2022

Départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique

Effectif légal du Comité syndical : 22

Nombre de délégués en exercice : 22

## SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF

## TABLEAU DE COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

(Président, vice-présidents, membres du bureau et autres délégués)

Fonction	Qualité (M./Mme)	NOM ET PRENOM	Délégués TITULAIRES de l'EPCI-fp de :	Autre mandat électif 1 :
Président	M.	BILLON Jean-Yves	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Beauvoir-sur-Mer
Vice-président	M.	CAUDAL Claude	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Maire de Préailles
Vice-président	Mme	GODEFROY Rosiane	Communauté de communes Océan Marais de Monts	Maire du Le Perrier
Vice-président	Mme	COESLIER Catherine	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	Adjointe à Barbâtre
4 <sup>ème</sup> vice-président	M.	BATARD Yves	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Adjoint à Machecoul-Saint-Même
1 <sup>er</sup> membre bureau	M.	PIPAUD Vincent	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	Adjoint à Saint-Hilaire-de-Riez
2 <sup>ème</sup> membre bureau	M.	ROUSSEAU Sébastien	Communauté de communes Vie et Boulogne	Adjoint à Falleron
Délégué titulaire	Mme	BRIAND Pascale	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Maire de Les Moutiers-en-Retz
Délégué titulaire	M.	BUTON Didier	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Saint-Urbain
Délégué titulaire	M.	CARRARA Patricia	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Conseillère municipale à La Bernerie-en-Retz
Délégué titulaire	M.	CHARRIER Miguel	Communauté de communes Océan Marais de Monts	Adjoint à Saint-Jean-de-Monts
Délégué titulaire	M.	De BONNAFOS Patrice	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	Conseillère municipale à la Guérintière
Délégué titulaire	M.	DENIS Pascal	Communauté de communes Océan Marais de Monts	Maire de La Barre-de-Monts
Délégué titulaire	M.	FERRER Jean-Bernard	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Maire de Villeeneuve-en-Retz
Délégué titulaire	M.	GABORIT Fabien	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	Adjoint à Noirmoutier-en-l'île
Délégué titulaire	M.	GISBERT Thomas	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Bouin
Délégué titulaire	M.	GRONDIN Raoul	Communauté de communes Océan Marais de Monts	Maire de Notre-Dame-de-Monts
Délégué titulaire	Mme	HUGUES Claire	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Ajointe à Pornic
Délégué titulaire	M.	MENUET Jean-Luc	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Conseillère régionale des Pays de la Loire
Délégué titulaire	M.	PARAIS Philippe	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Maire de Sallertaine
Délégué titulaire	M.	PEROYS Bernard	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Adjoint à Saint-Etienne-de-Mer-Morte
Délégué titulaire	M.	SIGWALT Richard	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Adjoint à Pauix
				Maire de Saint-Gervais

1

Le tableau doit être établi en application de l'article L2121-1 du CGCT : après le président, prennent rang les vice-présidents, puis les éventuels autres membres du Bureau et enfin les conseillers. Les vice-présidents prennent rang selon l'ordre de leur élection.

Le tableau est complété à chaque modification de la composition du conseil et transmis au Préfet.



Fonction	Qualité (M./Mme)	NOM ET PRENOM	Délégués SUPPLEANTS de l'EPCL-fp de :
Délégué suppléant	M.	ROCHER Nicolas	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz
	Mme	COUILLEAU Françoise	
	M.	BENARD Daniel	Communauté de communes Sud Retz Atlantique
	M.	ROCHER Hubert	
	M.	NORMAND Luc	
	M.	ROBIN Laurent	
	M.	GAUTHIER Christian	Communauté de communes Challans Gois Communauté
	Mme	GOUON Flore	
	M.	PACAUD Mickaël	Communauté de communes Océan Marais de Monts
	Mme	KARPOFF Béatrice	
	M.	ROBIN Jean-Pierre	
	M.	LASSOUS Pascal	
	M.	COUTANCEAU Jacques	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier
	M.	ROUILLE Jean-Michel	
	M.	ROLLAND Bénédicte	
	M.	LAIDIN Daniel	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
	Mme	LAUNAY Véronique	
	M.	BALAT Yan	
	M.	ADRIEN Pierrick	
	M.	BRUNET Jean-Pierre	
	M.	DUBOIS Jean-Marc	

Fait à Beauvoir-sur-Mer, le 25 Janvier 2022 Le Président du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

M. Jean-Yves BILLON

Cachet du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**

35 ter, rue des Sables

85230 BEAUVOIR-SUR-MER

Tel. : 02 51 39 55 62

contact@baie-bourgneuf.com

